

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARINGES (LOIRE)

SÉANCE ORDINAIRE DU 03 AVRIL 2025

N° 2025/04.06

L'an deux mil vingt-cinq et le trois avril à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François DUMONT.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 12 + 1 pouvoir

Date de convocation : 21/03/2025

PRÉSENTS : M. DUMONT François, Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. CROZIER Bernard, M. TOINON Alain, Mme CHALANDON Nicole, Mme DOLBAU Marie-Noëlle, M. MALIGEAY Fabien, M. PONCET Jean-Marc, Mme PENVEN-DE-MARI Marie-Hélène, Mme PELLETIER Catherine, M. GARNIER Philippe, M. CŒUR Sébastien.

EXCUSÉE ET REPRÉSENTÉE : Mme JOLY Marie-France (Pouvoir à M. TOINON Alain).

EXCUSÉ : M. ASSOGBA Guillaume.

Objet de la délibération: VOTE DES TAUX

Monsieur le Maire rappelle les taux de la fiscalité locale de l'année 2024 :

Taxe Habitation :	9.80 %
Taxe Foncier bâti :	32.50 %
Taxe Foncier non bâti :	32.19 %

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition pour l'année 2025. Il propose de voter à main levée.

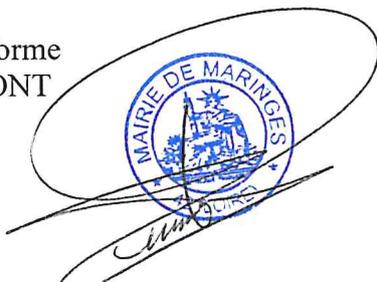
L'assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE comme suit les différents taux d'imposition :

Taxe d'habitation	10.25 %
Foncier bâti	34.00 %
Foncier non bâti	33.68 %

Ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Pour copie conforme
François DUMONT
Maire,



La secrétaire de séance,
Mme PENVEN DE MARI Marie-Hélène